



# L'ARGAN AU COURANT

bulletin d'informations de la municipalité de Bournens

Novembre 2018

n°58

## Conseil général

Le prochain Conseil Général aura lieu le jeudi 13 décembre 2018 à 20h00.

A l'ordre du jour 3 préavis importants :

- le préavis N° 5 / 2018 relatif au budget 2019
- le préavis N°6 / 2018 relatif à l'adhésion de la commune à l'AIEE et à la construction d'une station de pompage et d'une conduite de raccordement des eaux usées à la STEP de Penthaz
- le préavis N°7 / 2018 relatif au financement des conduites publiques d'eaux claires et d'eaux usées sur les parcelles n° 350 et n°437

## Conseil Général

Dans sa séance du 30 octobre, le Conseil Général a fixé le taux d'imposition pour 2019 à 76 points.

Il a également accepté le nouveau règlement de police en remplacement de celui de 1983. Aucune révolution n'était envisagée par la Municipalité mais la version 2018 a vu sa forme rédactionnelle réactualisée pour être en phase avec l'air du temps.

Il est à relever que l'article 66 a été par contre modifié comme suit :

Article 66      Repos public

1 Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit :  
entre 19h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 88 du présent règlement ;  
entre 12h00 et 13h30 ainsi que le samedi, avant 9h00 et après 18h00.

2 La présente interdiction comprend les tondeuses, les débroussailluses, les scies électriques et tous engins bruyants et susceptibles de gêner le voisinage.

Dans la pratique, cela donne le tableau suivant :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
7h00	7h00	7h00	7h00	7h00	9h00	-
12h00	12h00	12h00	12h00	12h00	12h00	-
13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	13h30	-
19h00	19h00	19h00	19h00	19h00	18h00	-

L'accueil des jeunes ayant atteint leur majorité en 2018 était à l'ordre du jour. Axel Weber a assisté aux débats et a reçu le cadeau d'usage.



## Naissances

Le 06.08.2018, Noé MEOLA.

Le 29.08.2018, Cézane LUGRIN.

Le 25.09.2018, Stella CHRISTOPH.

Le 03.11.2018, Jade SIMONET.



## Horaires de fin d'année

L'administration communale sera fermée du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

Le ramassage des poubelles durant les fêtes de fin d'année aura lieu :

Lundi 24 décembre 2018

Lundi 31 décembre 2018.

## Inauguration de la connexion au réseau d'eau de Lausanne

Vendredi 9 novembre, une petite cérémonie a marqué la mise en service de la conduite d'eau reliant Bournens au Service des Eaux de Lausanne à Boussens.

M.Hildebrand, Municipal à Lausanne, des représentants du Service des Eaux et du canton, des représentants des entreprises ayant travaillé sur le chantier ainsi que des Municipaux et Syndique des communes voisines étaient présents au chemin du Poyet d'abord pour visiter la chambre où la vanne Clayton a été installée.



C'est cette vanne qui régule le débit entre les eaux de la Mollombe et les eaux de Lausanne. Les Argans continueront à consommer principalement l'eau achetée à Daillens (eaux de

la Mollombe) et quelques m3 d'eau achetés à Lausanne chaque jour, ceci pour éviter que l'eau stagne dans la nouvelle conduite destinée prioritairement à la défense incendie.

Tout le monde s'est ensuite rendu au Baltoir où un apéritif a été servi.

## Chantier à la route du Mont

Non, ceci n'est pas la vue d'un chantier de construction d'une nouvelle villa au sud du village de Bournens.



Il s'agit de l'installation du chantier de l'entreprise Béati qui a été mandatée par la Commune pour effectuer les travaux de génie civil pour le remplacement des conduites d'eau potable et la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées au quartier du Mont.

Les travaux débuteront par la route du Mont jusqu'à la fin de l'année et se poursuivront sur le chemin du Recordet en 2019.

Des mesures adéquates seront prises pour perturber le moins possible la circulation.



## Fête de Noël

Le Noël villageois aura lieu le lundi 17 décembre à 19h au Baltoir.

Les élèves des deux classes de Bournens présenteront une animation chantée qui sera suivie d'une partie conviviale devant le Baltoir. Laurent Bader, pasteur de la paroisse sera présent.

Le vin chaud et les boissons seront offerts par la commune.

Comme à l'accoutumée, vos biscuits et pâtisseries seront les bienvenus.

Ce sera aussi l'occasion pour les personnes qui auront commandé un sapin d'en prendre livraison.

## Cartes journalières CFF



Les cartes journalières « Commune » permettent de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe, en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation ainsi que la plupart des transports publics d'une grande partie des villes helvétiques.

Afin d'offrir cette possibilité à leur population, les communes de Penthaz,

Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville, Mex, Bournens, Bousens et Sullens se sont associées pour l'achat de 6 cartes journalières. Les habitants de ces communes peuvent donc en bénéficier prioritairement au tarif unique de CHF 39.- et ceux des communes limitrophes au tarif unique de CHF 48.-.

Les cartes peuvent être réservées par téléphone au 021 863 20 50 ou via le site de la Commune de Penthalaz – rubrique Carte CFF Commune. La disponibilité des cartes peut être visualisée sur le même site et sont à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, au Service de la population les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h00 ainsi que les mercredis après-midi de 16h00 à 19h00.

La carte journalière est payée cash ou par carte bancaire. Aucune carte n'est envoyée contre facture. Elles ne sont pas reprises, ni échangées, ni remboursées. Les habitants des communes partenaires ont la possibilité d'acquérir les cartes encore disponibles du jour même et du lendemain au prix de CHF 25.-. Dans ce cas, les cartes doivent être retirées directement au guichet du Contrôle des habitants de la Commune de Penthalaz (sans réservation au préalable sur internet).

Lorsqu'une personne renonce au(x) billet(s) qu'elle

a réservé, cette dernière doit en aviser immédiatement mais au plus tard 3 jours ouvrables avant la date du voyage, le service « des cartes CFF ». Si tel n'est pas le cas, le montant des cartes réservées et invendues sera facturé à la personne ayant effectué la réservation.

## Cyber-escroquerie

Les auteurs appellent en général sur le téléphone fixe de la victime, se présentant comme employé de Microsoft. Ils effrayent la victime en lui expliquant qu'un virus a été détecté sur son ordinateur et qu'il s'agit de le réparer impérativement. Pour ce faire, ils poussent la victime à télécharger un programme qui permet aux escrocs de prendre le contrôle de la machine. Il est alors proposé un abonnement à un soi-disant logiciel anti-virus. Si la victime accepte, les auteurs se rendent sur des sites pour l'achat de ce logiciel, en demandant à la victime de rentrer des données bancaires ou personnelles, pouvant être utilisées pour des paiements illicites en leur faveur.

### Conseils :

Si un tel appel vous parvient, n'y donnez aucune suite, raccrochez immédiatement. Si pour une raison ou une autre vous avez suivi les instructions et donné le contrôle à distance de votre ordinateur, veuillez mettre en oeuvre les mesures suivantes :

> Bloquez immédiatement votre carte de crédit et le paiement correspondant.

> Supprimez le logiciel de contrôle à distance et scannez votre ordinateur avec un logiciel antivirus.

> Changez tous les mots de passe qui auraient pu être compromis ou sauvegardés sur votre ordinateur.

> Sauvegardez le numéro de l'appelant, la date et l'heure d'appel; les coordonnées communiquées par l'appelant (nom, prénom, etc...)

> Enregistrez les informations relatives au paiement effectué (bénéficiaire, montant, etc...)

La sauvegarde de ces éléments facilitera l'enregistrement de la plainte ainsi que les opérations d'enquête.

**Arnaque au SMS surtaxé**

Un contact vous envoie un Messenger vous demandant de l'aide pour soutenir une connaissance qui participe à une émission télévisée.

1. Il a besoin de votre vote.
2. Pour ce faire, il a besoin de votre numéro de téléphone portable, sur lequel il vous envoie un code par SMS.
3. Vous devez enfin compléter les informations de votre compte Facebook, ainsi que de votre carte de crédit, sur un dernier lien qu'il vous a envoyé.
4. Votre carte de crédit est débitée d'un montant aléatoire.

**FAUX**

Pour terminer, informez-vous sur les sites suivant : [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) et [www.scoci.ch](http://www.scoci.ch)



## Offre d'emploi communale - Petit job pour jeunes et étudiants

La Municipalité de Cheseaux cherche à recruter quelques jeunes gens âgés de 16 à 18 ans pour épauler le responsable de la déchetterie, dès le début janvier 2019, à raison d'un samedi par mois environ.

Ces jeunes gens seront chargés de conseiller les personnes qui apportent des déchets et d'assurer le bon fonctionnement général de la déchetterie sous la supervision de M. Veulliez, responsable du site.

### Horaires:

Les horaires de travail sont: Le matin de 8h30 à 12h et après-midi de 13h30 à 16h15. La rétribution est fixée à Fr. 20.- de l'heure.

### Conditions à remplir:

- Etre domicilié dans les communes de Cheseaux, Bournens ou Sullens
- Etre âgé de 16 ans révolus et de moins de 18 ans révolus.

### Postulation:

Si vous êtes intéressés, merci d'adresser au plus vite votre candidature par mail à [greffe@cheseaux.ch](mailto:greffe@cheseaux.ch). Nous reprendrons alors contact avec vous pour définir plus avant votre implication.

*La Municipalité*

## CRECHE VIVANTE



Chers parents, je vous remercie d'encourager vos enfants à venir préparer la crèche vivante à la paroisse ; de leur permettre de célébrer Noël en famille. J'ai également besoin de deux mamans pour m'aider svp.

Veuillez vous annoncer au curé, au 078 619 17 73 ou

[paroisse.prilly@cath-vd.ch](mailto:paroisse.prilly@cath-vd.ch)

Les jours de répétition : jeudi 20 : 16h00 à 17h00 et samedi 22 décembre de 15h00 à 16h30, à l'église du Bon Pasteur !

- Le Lundi 24 décembre : Rendez-vous à 15h30 à l'église. La messe de Noël avec la crèche vivante est à 17h30

Abbé Joseph

### MESES DE NOËL ET NOUVEL AN

- + Le lundi 24 décembre :
  - 17h30 Messe des familles avec crèche vivante
  - MINUIT Messe animée par les chorales paroissiales au Bon Pasteur.

+ Le mardi 25 décembre :  
10h30 Messe au Bon Pasteur, pas de messe à Cheseaux.

+ Jour de l'An (Mardi) : 10h30 Messe au Bon Pasteur.



avec l'aide des communes

## AINES DE LA PAROISSE DE VUFFLENS-LA-VILLE

### NOS RENCONTRES EN 2018-2019

jeudi 20 septembre 2018 8h-18h	COURSE : Nyon- St-Cergue- Les Rousses	Car - marche CHIBLIN - Morez
Jeudi 25 octobre 2018 14h	Au Battoir, Bournens	Le Trio «Coup d'Soleil» chante Gilles
Jeudi 22 novembre 2018 14h	Bâtiment administratif BOUSSENS	Découverte du LAC BAÏKAL Nicolas Pernot
Jeudi 13 décembre 2018 12h	Grande salle Sullens	Fête de Noël
Jeudi 17 janvier 2019 14h	Au Battoir, Bournens	R. Spalinger présente un/e musicien/ne ?
jeudi 7 février 2019 14h	Bâtiment administratif BOUSSENS	LES FOURMIS 30 ans d'observation Daniel CHERIX
jeudi 7 mars 2019 14h	BUVETTE SULLENS	JOUONS ENSEMBLE
jeudi 4 avril 2019 14h	BUVETTE SULLENS	en aumônerie des PRISONS Michel SCHADT

*Au plaisir de se rencontrer dans la joie et la bonne humeur !*

*Denise et Bernard Isely 021 731 18 01 [bernard.isely@sysnet.ch](mailto:bernard.isely@sysnet.ch)*

## MESSE RORATE

Rorate caeli desuper...

Au temps de l'Avent

**Dans une ambiance recueillie, à la  
lueur des bougies !**

Bienvenue à la messe RORATE de l'Avent.

La Messe Rorate a lieu à l'aurore, illuminée par la lumière des bougies. Venez, veillons comme le bon serviteur de l'Evangile qui attend le retour du maître.

**+ À la chapelle St-Nicolas de Flüe, Ch.**

**Derrière-la-ville, Cheseaux :** les vendredis 7, 14 et 21 décembre à 7h00.

**+ À l'église du Bon Pasteur, Prilly :** les mardis : 4, 11 et 18 décembre, à 7h30.

Après la messe, nous partageons un café avant de vous lancer au travail !

